



SYNDICAT cgt

du Conseil Départemental

11 rue François Chénieux CS 83112

87031 LIMOGES CEDEX 1

Permanence chaque jeudi toute la journée

☎ 05 44 00 11 95 – Fax 05 44 00 14 55

Email : cgt@haute-vienne.fr BLOG: [cgt-cd87](http://cgt-cd87.fr)

Flash actu CGT n°13

Flash spécial pour les agents des collèges trois informations qui vous concernent

Vous allez enfin pouvoir bénéficier des 5 chèques déjeuner obtenus par le Syndicat CGT.

Pour cela nous allons vous donner les modalités d'attribution des titres restaurants.

Modalités d'attribution :

Il est proposé d'attribuer 1 titre restaurant pour chaque permanence réalisée dans la limite de 5 titres sur l'année. L'essentiel étant de faire au moins 5 jours de permanences.

Le gestionnaire devra effectuer le recensement des agents ayant réalisé au moins une permanence au moyen d'un état déclaratif à transmettre au plus tard le 10 septembre de cette année à l'administration.

A la commission d'action sociale qui a eu lieu en mai 2018, nous avons proposé à l'administration que vous puissiez bénéficier des chèques déjeuner toute l'année. La réponse a été, *ce n'est pas à l'ordre du jour*. **La CGT continuera inlassablement à défendre cette demande.**



Plus de remplacement pour les agents des collèges absents Nous allons demander des explications !

Lors de la rentrée scolaire, Monsieur le Président du Conseil Départemental a fait la tournée des popotes. Il s'est rendu dans plusieurs collèges. A cette occasion, **il a fait une déclaration, relayée par le Populaire du centre du 4 septembre, qui nous dit :** *Agents de services, agents techniques ou d'entretien Tous sont invités à accepter, s'il*

le faut, une charge de travail supplémentaire. Car le Conseil Départemental est formel : pour des raisons budgétaires, il ne pourra pas cette année remplacer les absences sauf les chefs-cuisiniers.

« Nous sommes désolés, mais la baisse des dotations de l'état nous contraint à des mesures que nous n'aurions pas souhaitées ».

Inutile de vous dire que le syndicat CGT souhaite avoir des explications au sujet de cette information. Nous ne pouvons pas accepter cette prise de position dans l'état. Nous déplorons également de l'apprendre par la presse.

Nous souhaitons fortement que soit organisée une table ronde avec l'administration et les représentants des personnels afin de proposer des solutions moins radicales.

Nous allons d'ailleurs faire écho de cette déclaration à l'ensemble des agents de la collectivité. Elle concerne tout le monde.

L'analyse de la CGT : le non remplacement des absences aurait des effets dévastateurs sur les conditions de travail des agents. Il ne suffit pas de dire, vous ferez une salle de classe sur deux, ou vous ferez ce que vous pourrez

Nous nous dirigerions inéluctablement vers des risques psychosociaux, vers l'accélération de l'épuisement professionnel qui existe déjà et une dégradation de la qualité du service public.

La CGT va demander des explications à l'administration au cours du Comité technique du 2 octobre 2018 en portant ce sujet à l'ordre du jour.

Concours pour les adjoints techniques des établissements d'enseignement.

Un concours pour le grade d'adjoint technique principal des établissements d'enseignement est organisé, la date des épreuves est le 28 novembre 2019.

Les conditions à remplir :

Il faut être fonctionnaire ou agent non titulaire et justifier d'un an de services publics effectifs au 1^{er} janvier de l'année du concours soit 1 an au 1^{er} janvier 2019.

La préparation au concours :

Une préparation au concours est organisée par le CNFPT. Elle durerait environ 11 jours. Elle aurait lieu du mois d'avril au mois de novembre 2019. Un bulletin d'inscription est disponible sur l'intranet, si vous n'y avez pas accès nous pouvons vous le fournir.

ATTENTION !!! Il faut que la demande à la préparation du concours parvienne à la DRH au plus tard le 26 septembre 2018

La CGT ne peut que vous encourager à passer le concours. Cela vous permettra un déroulement de carrière plus rapide.

Nous sommes à votre disposition pour plus de renseignements.

Vous pouvez appeler Philippe LAVERGNE au 06 18 08 13 93.

BULLETIN DE CONTACT ET DE SYNDICALISATION

Nom : Prénom.....

Adresse :

Code Postal : Ville :

Age:.....Fonction :

Service :

Bulletin à renvoyer à : Syndicat CGT du Conseil Général de la Haute-Vienne
11 rue François Chénieux
CS 83122
87031 LIMOGES Cedex 1

Secrétariat:05 44 00 11 95 Fax: 05 44 00 14 55 Email:cgt@haute-vienne.fr

Vous pouvez également remplir le bulletin de contact sur notre blog : **cgt-cd87.f**

N'hésitez pas à nous poser une question, nous faire une remarque, nous soumettre une idée, un sujet, pour cela rendez-vous sur notre blog dans la rubrique contact, dans l'espace message. Nous vous apporterons toujours une réponse.

